



## PROJET DROITS HUMAINS 2014 - 2018

### Côte-d'Ivoire

Le projet Droits humains est un projet de plaidoyer visant à renforcer le respect des droits des populations clés, particulièrement exposées et vulnérables au VIH/sida. En renforçant les droits de ces personnes, il entend favoriser leur accès à la prévention et aux traitements du VIH/sida.

Le projet est cofinancé par AIDES, première association française de lutte contre le VIH/sida et les hépatites, et l'Agence française de développement (AFD), et mis en œuvre dans sept pays, en Afrique (Tunisie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun et Burundi) et dans les Caraïbes (Haïti et République dominicaine). Il repose sur le financement d'une ressource humaine entièrement dédiée au plaidoyer en faveur des droits des populations clés.



Atelier de sensibilisation des forces de l'ordre sur les enjeux droits humains et VIH/sida en Côte d'Ivoire, octobre 2017

# 3,7 %

Prévalence du VIH en Côte d'Ivoire

## CONTEXTUALISATION

### Contexte épidémiologique

En Côte d'Ivoire, l'épidémie de VIH/sida est considérée comme généralisée avec une prévalence de 3,7 % (EDSIII-MICS, 2012). Cela en fait l'un des pays les plus touchés de l'Afrique de l'Ouest et du centre avec un nombre estimé de 460 000 personnes vivant avec le VIH/sida (Spectrum 2015). Cependant, certaines populations (dites clés) connaissent des taux de prévalence bien plus élevés que dans le reste de la population. Il s'agit :

- des travailleuses du sexe (TS) : 11,4 % (IBBS 2014 Abidjan) ;
- des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) : 11,6 % (IBBS 2015) (Abidjan : 29,3 % ; Bouaké : 3,4 % ; Yamoussoukro : 10 %) ;
- des usagers-es de drogues (UD) : 9,5 % (étude santé des UD 2014, Abidjan).

### Contexte légal

Le contexte légal répressif à l'encontre de ces populations encourage leur stigmatisation et favorise la violation de leurs droits. L'article 360 du Code pénal portant sur l'outrage à la pudeur est évoqué pour pénaliser les HSH et les articles 334 à 341 (sans pénaliser directement la prostitution) sont utilisés pour réprimer le racolage. Enfin, la loi portant sur la répression du trafic et de l'usage de stupéfiants (1988) pénalise les UD de peine de prison, l'injonction thérapeutique ne pouvant être proposée en l'absence de centre spécialisé sur les addictions. Ce contexte a de réels impacts sur les populations clés : 38,5 % des HSH rapportent avoir subi un harcèlement ou un abus du simple fait d'être HSH (SHARMCI 2012), 47,9 % des TS ont été agressées physiquement, 35,8 % ont subi des rapports sexuels contre leur gré et 19,7 % ont été harcelées ou intimidées par la police (Enda Santé, IBBS TS 2014). Les discriminations à l'égard de ces populations les éloignent des services sanitaires ce qui a des conséquences directes sur leur santé et les privent d'une prise en charge adéquate. À titre d'illustration, 23,3 % des HSH disent avoir déjà eu peur d'accéder aux services de santé (Enda Santé, IBBS 2014) et 53,4 % disent cacher leur orientation sexuelle aux agents de santé (SHARM 2012).

## PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

L'association Espace Confiance (EC), créée en 2004 est spécialisée dans la prise en charge du VIH/sida et des IST (prévention, dépistage, traitement et prise en charge sociale) auprès des populations clés. Elle entend œuvrer au changement des comportements discriminants à l'encontre de ces populations par le biais de la mise en œuvre d'étude et par le plaidoyer qu'elle porte. L'association a la plus grande file active du pays en matière de prise en charge médicale des TS, des HSH et des UD.



## PRÉVENTION DU VIH/SIDA ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES TS

Afin de lutter contre les discriminations et la stigmatisation dont sont victimes les populations clés, EC a mis en place une stratégie globale. Une permanence juridique et judiciaire a été instaurée afin de répondre aux rafles policières, ainsi que des séances de renforcement des capacités des TS sur leurs droits et des ateliers innovants dans lesquels policiers et TS peuvent se rencontrer, échanger et contribuer ainsi à limiter les abus.

### Assistance juridique et judiciaire

En 2015, après une rafle de la police mondaine, sept TS ont été arrêtées et déférées devant le tribunal de première instance d'Abidjan (Plateau). Au cours de ce procès très médiatisé, le ministère public demanda une condamnation exemplaire pour « débauche et dépravation ». L'assistance juridique mobilisée par EC permit d'obtenir, malgré ce contexte, six libérations immédiates et une condamnation de prison avec sursis. Grâce aux ateliers de sensibilisation des TS sur leurs droits et au travail de médiation menée par l'association, les comparutions devant le tribunal sont désormais beaucoup plus rares.

### Renforcement des capacités des leaders TS

La vulnérabilité des TS face aux forces de l'ordre réside notamment dans la méconnaissance de leurs droits. EC a donc instauré des séances de renforcement de capacités

sur le cadre légal régissant le travail du sexe. Elles ont par ailleurs été instruites sur la conduite à tenir en cas d'arrestation avec comme supports, des dépliants d'information confectionnés en partenariat avec les associations de TS et la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme. En parallèle, un appui à la structuration des associations TS a été mené afin de renforcer leur assise institutionnelle et leur reconnaissance légale. Depuis l'association de TS Conscience & Vie (COEVIE) est devenue récipiendaire de CDC/PEPFAR pour les activités de prévention et de dépistage du VIH/sida auprès de leurs pairs.

### Ateliers mixtes policiers/TS

Afin de décloisonner les rapports entre les TS et les forces de l'ordre, EC a mis en place un cadre de médiation innovant. Ces ateliers ont permis d'identifier des points focaux au sein de la brigade mondaine et des commissariats de proximité d'Abidjan qui alertent EC et ses partenaires des descentes de police sur les sites prostitutionnels et leur permet ainsi d'intervenir afin de limiter les détentions abusives. Ce système d'alerte s'étend progressivement avec à terme, l'objectif de couvrir Abidjan et sa banlieue. Il est à noter par ailleurs, que dans le cadre d'autres partenariats, ce système est dupliqué dans les grands centres urbains du reste du pays.

## FAIRE VALOIR LES INTÉRÊTS DES PC AU SEIN DU COMITÉ DE COORDINATION MULTISECTORIEL (CCM)

### Implication des communautés dans le CCM du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida : un modèle de bonne pratique

Entre octobre 2016 et octobre 2017 se sont tenues les négociations relatives au contenu de la note conceptuelle 2017 que la Côte d'Ivoire devait soumettre au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida. EC a mis en place un cadre de concertation afin de définir une stratégie concertée pour que les revendications et les besoins des populations clés soient pleinement pris en compte dans ce processus. EC a initié une série de rencontre avec le réseau des populations clés (HSH, TS, UD). Ce processus de consultation et de restitution s'est poursuivi tout au cours

de l'année 2017 par le biais d'une dizaine de réunions. Lorsque que le CCM a mis en place un comité restreint en charge de finaliser l'élaboration de la note conceptuelle, les représentants-es des populations clés ont pu partager un document rassemblant leurs principales revendications, ce qui a permis leur intégration à la demande de subvention auprès du Fonds mondial.



### **Insertion des activités du projet Droits humains dans la note conceptuelle**

En février 2018, le Fonds mondial a signé avec l'État de Côte d'Ivoire l'accord entérinant la nouvelle subvention 2018/2020 dans laquelle les revendications issues des consultations avec le réseau des populations clés étaient conservées, de même que les éléments relatifs aux droits humains. Les activités du projet seront donc pérennisées sur ces financements internationaux dont l'État

de Côte d'Ivoire est partie prenante. Cette nouvelle subvention permettra de mettre en place des prises en charge juridique et judiciaire des populations clés, des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer, un observatoire sur les violations des droits et le recrutement de référents droits humains dans les différents districts du pays.

## **PERSPECTIVES**

### **Révision de la loi portant sur la répression de l'usage de drogues et opérationnalisation des politiques de réduction des risques (RDR)**

En vue d'être en conformité avec les nouvelles orientations internationales consacrées par la déclaration politique de la Session spéciale des Nations unies sur les politiques des drogues (UNGASS 2016), la Côte d'Ivoire a entrepris la révision de sa législation sur les drogues. Ce processus est coordonné par le Comité interministériel de lutte anti-drogue (CILAD) auquel s'ajoute des représentants-es de la société civile tels que la Coalition nationale des organisations de lutte contre la drogue ou la section locale de Médecins du Monde.

EC apporte un appui technique à cette coalition pour une meilleure compréhension des orientations de l'UNGASS Drogue 2016. En effet, la déclaration politique qui en émane élargie le paradigme de lutte contre la drogue, initialement basé sur la répression de l'offre, de la demande et sur la lutte contre le blanchiment d'argent aux droits de l'homme et à la santé publique notamment. Il s'agit ainsi de renforcer les capacités de plaidoyer de cette coalition concernant la mise en place de politiques de réduction des risques et l'accès effectif aux traitements de substitution aux opiacés (TSO). Enfin, il reviendra à EC de s'assurer, en relation avec Médecin du Monde, de l'implication des UD dans tout le processus de prise en charge. Il est à noter que, dans le cadre de ce partenariat, l'association devrait ouvrir l'un des deux premiers centres

de prise en charge des UD du pays, qui offriront des programmes de réduction des risques et de TSO. En effet, EC en lien avec la coalition et le Programme national de lutte contre le tabagisme et les addictions (PNLTA) a obtenu, en 2017, l'inscription au tableau des médicaments essentiels la méthadone qui devrait être disponible courant 2018.

### **Observatoire**

L'évaluation de l'observatoire sur les violations des droits des populations clés mis en place dans le cadre du projet Droits humains ayant donné des résultats probants, il serait intéressant de voir ses activités étendues à l'ensemble du territoire national. L'inscription de ce dernier dans la subvention du Fonds mondial pour l'exercice 2018/2020 permet de l'envisager. Il conviendra de s'assurer, en lien avec nos différents partenaires (Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme, Enda Sante, ministère de la Justice et des Libertés publiques) que cela soit le cas.

### **Examen périodique universel 2019 et note conceptuelle (programme PEPFAR)**

EC est à l'initiative d'une plateforme de proposition de la société civile qui est mobilisée sur ces deux échéances. Concernant l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, la Côte d'Ivoire doit présenter son rapport au mois de mai 2019. EC entend mobiliser le Réseau des organisations des populations clés de même que la Coalition Ivoirienne des Droits de l'Homme (CIDDH) pour l'élaboration du rapport alternatif de la société civile.



Espace Confiance  
05 BP 1456  
Abidjan, Côte d'Ivoire  
Tél. : + 225 21 25 41 23  
Mobile : + 225 07 69 25 48  
FB : ONG Espace Confiance